AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210423-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-23

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Date de convocation : 07.04.2021

Séance du 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre
Mme PERNOT Chantal
M. Joël PIERACCINI
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme LEURETTE Catherine
Mme GIGNOUX Laure
M. MERCIER Thierry
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline
Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia.
M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210423-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE SERVICE POUR L'ENLEVEMENT ET MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES.

Le Conseil Municipal,

Considérant les articles L 325-1 et suivants du Code de la Route qui précisent que les Maires sont chargés de l'application de la règlementation en matière d'enlèvement des véhicules en stationnement abusif ou illicite en vertu,

Considérant que depuis 2016, le SIVOM Val de Banquière coordonne un groupement de commandes associant certaines communes qui le composent afin de leur permettre de faire face à leurs obligations en la matière,

Considérant le renouvellement du marché et la proposition d'adhésion du Sivom Val de Banquière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés :

- de valider le principe de la constitution de ce groupement de commande ;
- -d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé à cette délibération.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE